MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

— MFR-CFA Mareuil sur Lay —

PAYSAGISTE - HORTICULTEUR

PÉPINIÉRISTE - MARAÎCHER



LIVRET D'ACCUEIL

DU STAGIAIRE ET DE L'APPRENTI

2026-2027

V6 septembre 2026

SOMMAIRE

BIENVENUE A LA MFR-CFA MAREUIL-SUR-LAY p. 4

Le mot du Directeur.

JE DÉCOUVRE MON ÉTABLISSEMENT p. 5 à 9

Les formations, l'équipe, les locaux et le fonctionnement de la MFR-CFA Mareuil-sur-Lay.

MES DROITS ET DEVOIRS p. 10 à 14

Tout ce qu'il faut savoir sur la vie de l'établissement.

LES AIDES QUI PEUVENT M'ACCOMPAGNER p. 15 à 22

Les aides et dispositifs destinés aux apprenti(e)s et stagiaires.

MON BIEN-ÊTRE ET MA SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN p. 23 à 25

Santé, sécurité et bonnes habitudes pour réussir ma formation.

LES INFORMATIONS PRATIQUES p. 26 à 28

Contacts utiles, dates clés et informations essentielles.

MOT DU DIRECTEUR



En route vers l'excellence à la MFR-CFA de Mareuil sur Lay !

Bienvenue à vous, que vous soyez en classe de 4ème ou 3ème de l'enseignement agricole ou en formation qualifiante dans le cadre de l'apprentissage ou dans le cadre de la formation initiale.

L'ensemble des équipes pédagogique et administrative est à vos côtés pour vous guider vers votre réussite.

Au sein de nos locaux, en alternance avec une entreprise, nous nous engageons à vous apporter toutes les compétences qui vous donneront toutes les clés pour grandir professionnellement.

Ainsi, nous nous attacherons à ce que votre formation rime avec Compétences dans le cadre des savoir-faire que vous allez acquérir ; mais aussi avec passion et le goût du métier pour lequel vous avez choisi de vous former.

Votre réussite est notre objectif !
Très bonne année de formation.

Christophe CARADU,
Le Directeur

JE DÉCOUVRE MON ÉTABLISSEMENT

Les véhicules des stagiaires et des apprentis seront stationnés sur le second parking de l'établissement situé rue du Moulin Fleury. L'accès de toute personne étrangère à la MFR n'est permis que sur l'autorisation d'un responsable de la MFR.

LA ROCHE SUR YON

LUCON

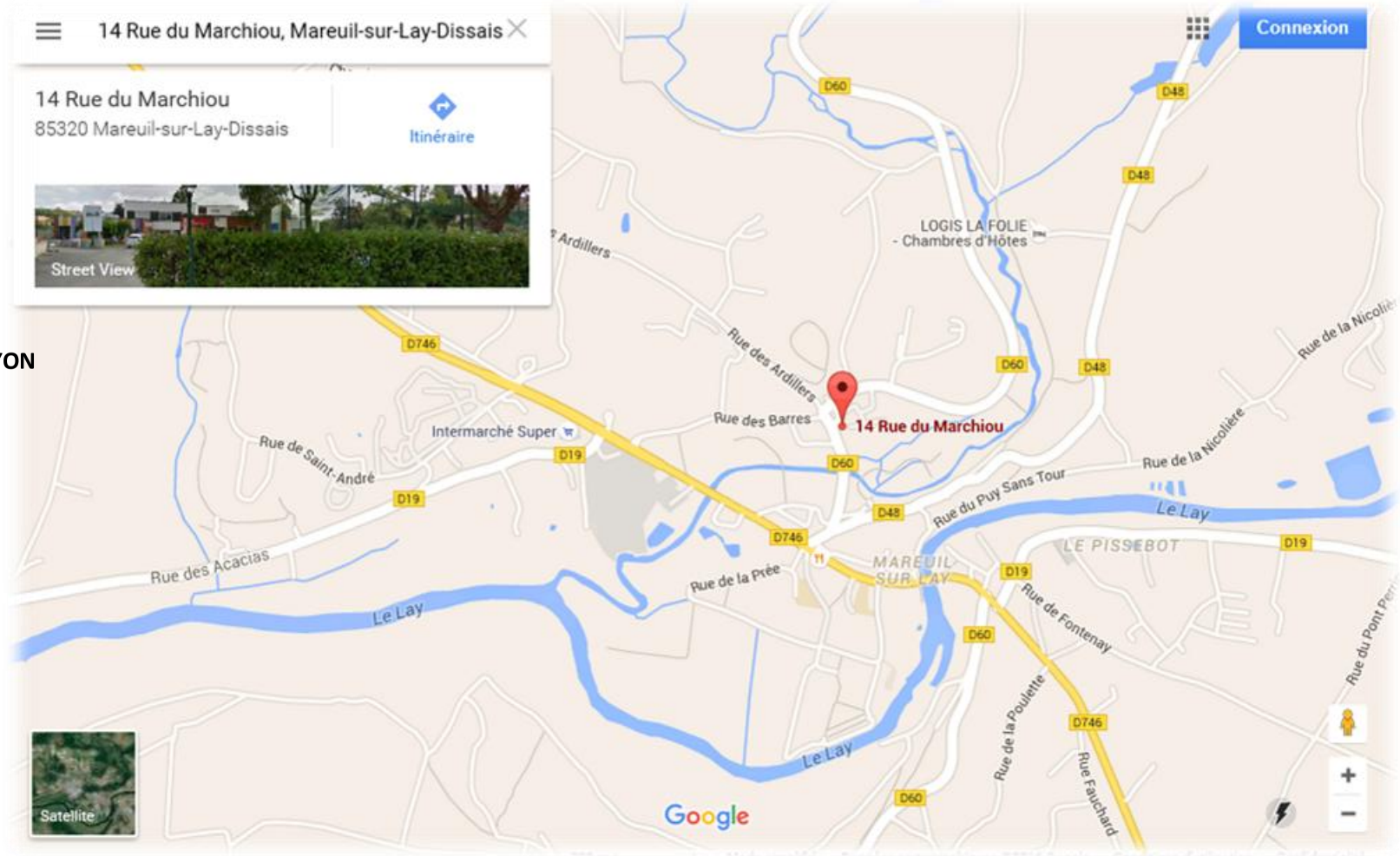

JE DÉCOUVRE MON ÉTABLISSEMENT

La MFR-CFA de Mareuil-sur-Lay accueille cette année 314 élèves et accompagne les jeunes dès 14 ans dans leur parcours de formation en alternance. Un cadre propice pour apprendre, s'épanouir et construire son avenir professionnel.

Les 3 partenaires :

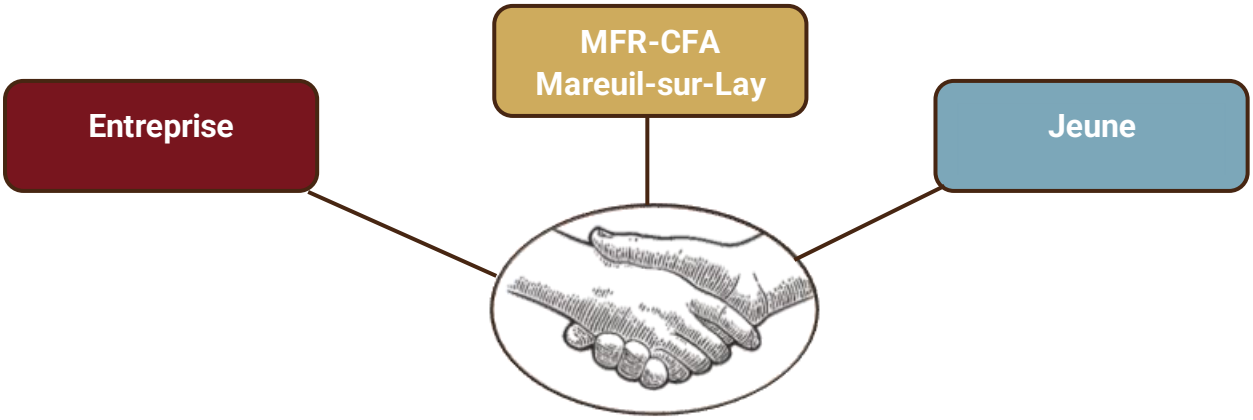

Les formations de la MFR – CFA de Mareuil sur Lay :

- **4ème** de l'enseignement agricole (à orientation professionnelle)
- **3ème** de l'enseignement agricole (à orientation professionnelle)
- **CAPA :**
  - Métiers de l'agriculture option Productions horticoles
  - Jardinier paysagiste
- **BAC PRO 3 ans :** Aménagements paysagers
- **BTSA :** Aménagements paysagers

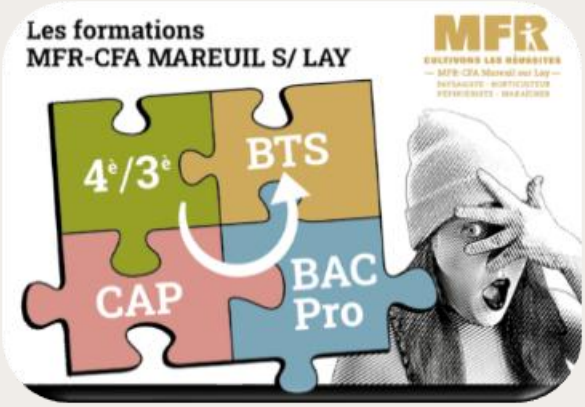

JE DÉCOUVRE MON ÉTABLISSEMENT
LE PERSONNEL DE LA MFR-CFA

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
— MFR-CFA Mareuil sur Lay —
PAYSAGISTE - HORTICULTEUR
PÉPINIÉRISTE - MARAÎCHER


Christophe CARADU
Directeur


Isabelle HERVE
Directrice adjointe


Aurélie MARTINEAU
Pôle Secrétariat-Comptabilité


Gladys GUICHETEAU
Pôle Secrétariat-Comptabilité


Marie MADEC
Pôle Secrétariat-Comptabilité


Anne Francoise POUPELIN
Pôle Restauration


Nathalie BARRITAUD
Pôle Restauration


Véronique CARADU
Pôle Restauration


Marie BLAINEAU
Pôle Restauration


Léa CALANDREAU
Pôle restauration et animation
(Apprentie)


Guy PARIS
Pôle Surveillance-Entretien-Sécurité


Didier CROUE
Pôle Surveillance-Entretien-Sécurité

Pôle 4°/3°


Christelle DENOUE


Hélène LELAURE


Corentin BOURGET


Léna GALERNEAU
Pôle animation

Pôle CAP


Christophe CARADU


Jérome ROTURIER


Sébastien BRIFFAUD
Resp Prod Horti


Céline TESSIER
Pôle Animation
Référent Inclusion

Pôle BAC PRO


Aurélien GRIZEAU


Joyce MARATIER


Vincent CHEROUVRIER


Pierrick SAUCET


Damien MAHE


Illana CANTIN


Olivier RIALLAND


Mélody GUITTARD

Pôle BTS


Kévin DROUIN


Isabelle HERVE
Référent Mobilité E+


Etienne GREAU


Tanguy ROBIN

JE DÉCOUVRE MON ÉTABLISSEMENT

La MFR-CFA Mareuil-sur-Lay offre aux jeunes un cadre de vie, de travail et d'apprentissage pensé pour favoriser leur réussite, leur épanouissement et leur bien-être au quotidien.

LES LOCAUX

- 9 salles de cours équipées tableaux numériques et du Wi-Fi
- 2 salles de travail personnel
- Internat de 1200m² : capacité de 100 places

LES EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES

- 7 classes mobiles (100 postes)
- Microsoft 365, Suite Nova, Extrabat...
- Pôle TP avec tout le matériel à disposition thermique, électrique et manuel
- Pôle horticole

LES ESPACES DE VIE

- Foyer avec machine à café
- Télévision grand écran
- Table de ping-pong
- Baby-foot

LES EQUIPEMENTS EXTERIEURS

- 1 hectare d'espaces extérieurs
- City Stade (installé en mai 2021)
- Pôle horticole
- 4 véhicules de 9 places

L'ensemble est accessible au public en situation de handicap.







JE DÉCOUVRE MON ÉTABLISSEMENT L'ORGANISATION

LES ACTIVITÉS DE FORMATION

La formation comporte un ensemble d'activités organisées à la MFR et, pour certaines, à l'extérieur des locaux :

- cours ;
- travail personnel et en groupe ;
- visites et comptes rendus ;
- exposés ;
- études de presse ;
- recherches documentaires

Le dialogue, les échanges et la valorisation de l'expérience de chacun favorisent la réussite de tous.

LES HORAIRES DE FORMATION

Ces activités se déroulent :

- **Pour les BTSA,** le lundi :
  8h15-12h30 / 13h45-18h00
- **Pour les autres formations,** le lundi :
  9h15-12h30 / 13h45-18h00
- **Pour toutes les formations,** du mardi au jeudi :
  8h15-12h30 / 13h45-18h00
- **Pour toutes les formations,** le vendredi :
  9h15-13h00

L'organisation de la formation exige une certaine souplesse ; ces horaires peuvent exceptionnellement varier.

LES HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Vous pouvez nous joindre au 02 51 30 50 64 où venir au secrétariat :

- **Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi :**
  8h00 -12h30 / 13h30 -17h30
- **Vendredi** :
  8h00 -13h00 / 13h30 - 16h30

mfr.mareuil-sur-lay@mfr.asso.fr

L'apprenti : un salarié en formation

Le jeune est un apprenti, il est salarié apprenant.

Le jeune bénéficie de la carte « étudiant des métiers » délivrée par son CFA/OF.

Dans l'entreprise, l'apprenti est soumis aux dispositions du code du travail et de la convention collective, à l'exception des dispositions de la loi.

Le jeune a les mêmes droits et devoirs que les autres salariés : mutuelle, congés payés…

Les obligations de l'apprenti(e)

- Être présent aux cours dispensés en CFA
- Effectuer le travail confié par l'entreprise selon la règlementation
- Respecter les horaires et les règlements de l'entreprise et de la MFR-CFA
- Se présenter aux examens prévus en fin de contrat ou tout au long de la période d'apprentissage
- Justifier toute absence.

BON A SAVOIR !

La carte Étudiant des Métiers permet aux apprenti(e)s de bénéficier des mêmes avantages et réductions que les étudiants dans de nombreux domaines.
Tu peux télécharger ta carte sur ton espace IENT, tout comme ta carte de transport si tu es concerné.





Les Congés de l'apprenti(e) :

Le droit aux congés des apprentis est le même que celui des salarié(e)s : ils bénéficient de 2,5 jours ouvrables de congés par mois effectivement travaillé, qu'ils doivent prendre en dehors des périodes de cours planifiées dans le calendrier de l'alternance.

Le stagiaire : un élève en formation professionnelle

Selon leur niveau de formation et les conditions en vigueur1. Les élèves peuvent bénéficier d'une gratification de 4,50€/h de présence effective lors de leurs périodes de formation en entreprise.

Le jeune est en statut scolaire et peut bénéficier des bourses scolaires

Une convention de stage est signée entre toutes les parties, elle est liée à une année scolaire, du 01/09 au 30/06*

*Hors 4ème/3ème

Le jeune est assuré par la MFR-CFA en cas d'accident sur le lieu de stage ou lors du trajet.

Les obligations du stagiaire

- Être présent aux cours dispensés en CFA
- Effectuer le travail confié par l'employeur
- Effectuer le travail demandé par la MFR-CFA Mareuil-sur-Lay
- Respecter les horaires et les règlements de l'entreprise et de la MFR-CFA
- Se présenter aux épreuves de l'examens
- Justifier toute absence.

En cas d'absence, que dois-je faire ?

Je suis absent(e) en entreprise :

- Prévenir mon employeur dès que possible ainsi que la MFR-CFA
- Adresser mon arrêt de travail ou mon justificatif dans les délais réglementaires

Je suis absent(e) lors des semaines en MFR-CFA :

- Prévenir mon employeur (celui-ci doit informer la MFR-CFA par mail qu'il a bien connaissance de mon absence), je préviens également la MFR-CFA
- Envoyer mon justificatif à mon moniteur référent

POUR RAPPEL

Une absence est considérée comme justifiée dans les situations suivantes :

- *Maladie, événement médical : l'arrêt de travail délivré par le médecin doit être envoyé dans les 48h à l'employeur et à la caisse d'assurance maladie*
- *Convocation pour un examen*

Un récapitulatif est envoyé chaque fin de semaine à l'entreprise et à la famille lors des semaines à la MFR-CFA.

A RETENIR

Pour toutes absences non justifiées, répétées ou travail non fait, le jeune restera le vendredi après-midi.

NOUVEAUTÉ

Enregistrement des départs et retours par QR-code

Chaque jeune scanne le QR-code disponible au secrétariat lors de de son départ et son retour à la MFR-CFA.



Attention, apprenti(e)s !

Ne pas confondre accident du travail et arrêt de travail !

Un accident du travail n'entraine pas nécessairement un arrêt du travail. Dans tous les cas, si un apprenti est en arrêt de travail, il ne peut se rendre au travail (entreprise et MFR-CFA).

Il peut toutefois assister aux cours, en ayant une autorisation du médecin conseil.

Comment obtenir cette autorisation ?

Il faut effectuer une demande par écrit/mail :

Si je suis du Régime agricole MSA :

cmcd.blf@msa44-85.msa.fr seul espace possible.
Une fois la réponse obtenue, le jeune peut suivre les cours normalement. La copie de cette demande sera à fournir à la MFR-CFA.

Si je suis du Régime général CPAM :

La demande est à effectuer par la messagerie sur l'espace privé de l'assuré (compte ameli). Une fois la réponse obtenue, le jeune peut suivre les cours normalement. La copie de cette demande sera à fournir à la MFR-CFA.



Retrouvez l'ensemble du guide en scannant le QR code

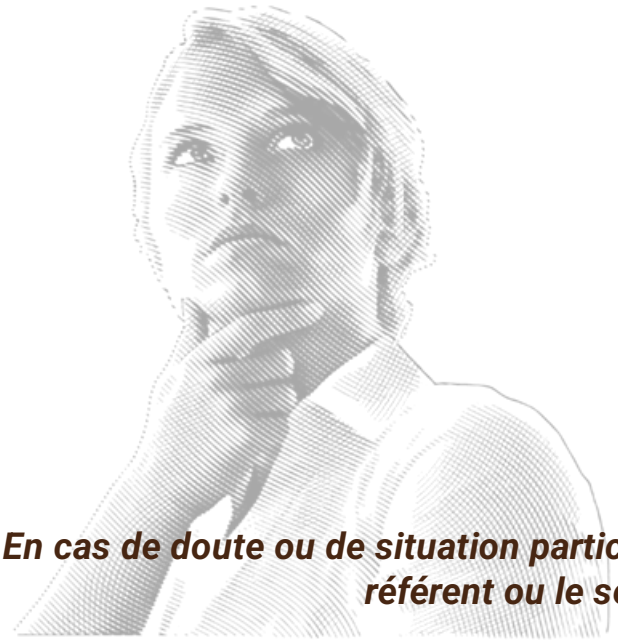

BON A SAVOIR !

Pour information : un modèle de mail est à votre disposition sur l'espace portail famille « informations établissement ».

En cas de doute ou de situation particulière, n'hésitez pas à contacter votre moniteur référent ou le secrétariat de la MFR-CFA.

LES AIDES FINANCIERES AUX APPRENTI(E)S

Gratuité de la formation pour les apprenti(e)s : Elle est prise en charge par les OPCO, ou CNFPT (collectivités).

Certaines aides existent pour les entreprises relevant du secteur privé (les frais annexes de l'OPCO) :

- **Aide au repas pris au sein de la MFR-CFA**
  Le montant est de 3€ par repas financé par l'OPCO
- **Aide à l'hébergement à la MFR-CFA ou dans un établissement conventionné**
  Le montant est de 6€ par nuit financé par l'OPCO, sans conditions particulières
- **Aide à la mobilité nationale et internationale**
  Le montant est variable selon l'OPCO

Aide au 1er équipement pédagogique

➔ **Pour les apprenti(e)s**, elle est de 500 €*

➔ La MFR-CFA met à disposition le même matériel pendant la formation **pour les jeunes en collectivité et les stagiaires.**

* la MFR-CFA fournit le matériel en début d'année

Besoin d'aide dans vos démarches ?



Isabelle HERVÉ
Responsable apprentissage
06 83 23 94 93
isabelle.herve@mfr.asso.fr
apprentissage@mfrmareuil.com

BON A SAVOIR !

Ces aides sont déduites du montant de la pension scolarité.

L'AIDE MOBILI JEUNE

Une aide payer mon loyer ?

C'est ce qu'offre le dispositif MOBILI-JEUNE ! Celui-ci est ainsi versé chaque mois par Action Logement, et ce, durant tout le temps de l'apprentissage.

Suis-je concerné(e) ?

Je suis en contrat d'apprentissage **soit dans une entreprise agricole de plus de 50 salariés soit dans une entreprise hors secteur agricole,** alors je peux prétendre à l'aide MOBILI-JEUNE.

Comment faire ma demande ?

Pour bénéficier du dispositif MOBILI-JEUNE, il faut tout d'abord **tester son éligibilité via le site d'Action Logement**.

Si le résultat est positif, il est alors possible d'en **faire la demande en ligne**.

https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune

Attention à respecter les délais établis ! En effet, les démarches doivent être réalisées **3 mois avant ou 5 mois après** le début de la date d'exécution du contrat d'apprentissage ou à la date d'anniversaire du contrat.

Pour plus d'informations :

Vous pouvez les contacter au 0970 800 800
Disponible de 9h à 18h, du lundi au vendredi (horaires métropolitains, n° non surtaxé).
Munissez-vous du N° Siret de votre entreprise pour faciliter la prise en charge de votre appel (voir bulletin de paie).

https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33173

L'AIDE AU LOGEMENT (APL, ALF, ALS)

La CAF ou la MSA peuvent accorder une aide au logement sous certaines conditions. Trois dispositifs existent, mais ils ne sont pas cumulables.

APL : selon votre logement

L'APL (Aide Personnalisé au Logement) est versée **en raison de votre logement** (quelle que soit votre situation familiale : célibataire, marié, avec ou sans personne à charge). Le plus souvent, il s'agit d'un logement conventionné que vous louez.

ALF : selon votre situation familiale

L'ALF (L'Allocation de Logement Famille) est versée **en raison de votre situation familiale.**

ALS : si vous ne pouvez bénéficier ni de l'APL ni de l'ALF

L'ALS (L'Allocation de Logement Sociale) est versée **si vous ne pouvez pas prétendre à l'APL ou à l'ALF**. En tant qu'apprenti, il est tout à fait possible d'en bénéficier si les critères d'éligibilité sont remplis.

LES POINTS ESSENTIELS A RETENIR

- Respecter les plafonds de ressources.
- Les aides ne sont pas cumulables.
- Le montant dépend de plusieurs critères (revenus, composition du foyer, montant du loyer…).

Bon à savoir :

- *Aucune condition d'âge n'est exigée.*
- *Les apprentis mineurs peuvent donc bénéficier de l'APL si le bail est signé ou cosigné par leurs parents.*

Attention
Toutefois, la famille perd la part d'allocation familiale pour l'enfant concerné.

APPRENTI(E) : LES AIDES QUI PEUVENT M'ACCOMPAGNER

PAYS'APPRENTIS

Une aide pour mes déplacements et mon hébergement ?

Mise en place par l'Unep, les Organisations Syndicales de Salariés et Agrica.

L'apprenti peut bénéficier d'une aide entre 250 et 450 €

Suis-je concerné(e) ?

Cette aide est réservée aux apprentis affiliés à la MSA qui entrent **dans l'année de validation du diplôme (CAP2, Terminales et BTS2)**. L'entreprise doit être également affiliée MSA et au régime de branche prévoyance et santé assuré par AGRI Prévoyance.

Conditions d'attribution ?

Il existe 3 niveaux d'aide selon la distance entre le CFA et l'entreprise où est effectué l'apprentissage.

- Distance inférieure à 25 km : **250 €**
- Distance comprise entre 25 et 100 km : **350 €**
- Distance supérieure à 100 km : **450 €**

L'aide est versée en une seule fois par AGRICA/AGRI PREVOYANCE, gestionnaire du dispositif. https://www.lesentreprisesdupaysage.fr/paysapprentis/

Besoin de renseignements ?

Isabelle HERVÉ

Responsable apprentissage

06 83 23 94 93

isabelle.herve@mfr.asso.fr

Pour plus d'informations :

www.groupagrica.com/action-sociale/paysapprentis

APPRENTI(E) : LES AIDES QUI PEUVENT M'ACCOMPAGNER

LA PRIME D'ACTIVITÉ

Un complément de revenus ?

La prime d'activité est une aide versée par la CAF ou la MSA destinée à compléter les revenus des travailleurs aux ressources modestes. Son montant varie en fonction de votre situation et de vos revenus.

Suis-je concerné(e) ?

Étant apprenti(e) je perçois un salaire. À ce titre, je **peux être éligible à la prime d'activité**, comme tous les autres salariés.

Conditions d'attribution ?

- Être âgé de plus de 18 ans
- Résider en France de manière stable et effective
- Exercer une activité professionnelle ou assumer seul(e) la charge d'un enfant
- Percevoir un revenu mensuel net supérieur à 1 144,21 €

Pour estimer mes droits à l'aide d'un simulateur de calcul :

Vérifier vos droits à la prime d'activité

À savoir !

Contrairement à la rémunération de l'apprentissage et du job étudiant, la gratification de stage n'est pas considérée comme un revenu d'activité. Pour pouvoir bénéficier de la prime d'activité, le stagiaire doit donc avoir un emploi suffisamment rémunéré à côté.

Pour plus d'informations :

Aller sur le Site de la CAF, de la MSA ou sur
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33375

LE PASS'CULTURE

Qu'est-ce que c'est ?

Le PASS Culture est une application sur téléphone portable réservée aux jeunes de 18 ans, y compris les apprentis ! **300 € sont crédités dessus** dès lors que les critères d'éligibilité sont respectés. Des avantages existent aussi dès 15 ans (voir https://pass.culture.fr/)

Que puis-je faire avec ?

Cette somme peut ensuite être dépensée dans **de nombreuses offres** comme des places de cinéma, de concert ou de théâtre, des entrées au musée, des cours de chant ou de musique, l'achat de livres, de BD ou de mangas, des services numériques etc.

Suis-je concerné(e) ?

- Avoir entre 15 et 18 ans au moment de l'inscription.
- Résider en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM
- Être de nationalité française (ou ressortissant de l'UE, de l'EE ou de la Suisse)

Comment en profiter ?

- Le PASS Culture permet de bénéficier de **300 €** à utiliser exclusivement via l'application.
- Pour profiter du PASS Culture et de toutes les offres, il suffit de **télécharger l'application** sur mobile (*via Google Play ou App Store*) et de créer son espace personnel.

Pour plus d'informations :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34959

MON ORDI AU LYCÉE

Un ordinateur pour mes études ?

La Région met gratuitement un ordinateur portable à disposition des lycéens éligibles afin de faciliter leur réussite scolaire et l'accès aux outils numériques.

Pourquoi ce dispositif ?

L'Ordi Région favorise l'égalité d'accès au numérique et accompagne les élèves dans la réussite de leur parcours scolaire.

Conditions d'attribution ?

Tous les lycéens, **sous statut scolaire**, entrant en classe de Seconde et les élèves de 1ère année de CAP dans :

- Un établissement situé en Pays de la Loire relevant de la compétence régionale
- Un établissement public ou privé sous contrat d'association avec l'Etat
- Un lycée d'enseignement général et technologique, professionnel, polyvalent ou agricole
- Un établissement régional d'enseignement adapté (EREA)
- **Une maison familiale rurale (MFR)**

À savoir !

Le jeune doit rester 6 mois au moins en formation ou avoir ce statut sinon la région reprendra cet ordinateur.

Pour plus d'informations :

https://www.monordiaulycee.fr/

Un problème technique ?

https://www.monordiaulycee.fr/incidents-techniques

L'ALLOCATION DE STAGE (PFMP)

Une allocation pendant mon stage ?

Les élèves de la voie professionnelle peuvent bénéficier d'une allocation versée par l'État pour les périodes de formation réalisées en entreprise (PFMP).

Comment est-elle versée ?

L'allocation est versée après la réalisation de la PFMP, selon les conditions prévues par le dispositif et les jours de présence effectués.

Conditions d'attribution ?

- **Être élève sous statut scolaire de niveau CAP, BAC PRO**
- **Convention de stage :** La PFMP doit faire l'objet d'une convention tripartite signée (MFR-CFA, entreprise, élève ou responsable légal).
- **Assiduité :** L'allocation est versée par l'État en fonction du nombre de jours réellement effectués en entreprise.

A ce jour, nous n'avons pas d'information sur la reconduction du dispositif.

À savoir !

Le montant de l'allocation dépend du niveau de formation et du nombre de jours de présence réellement effectués en entreprise.

Pour plus d'informations :

https://www.asp.gouv.fr/aides/allocation-en-faveur-des-lyceens-professionnels-dans-le-cadre-de-la-valorisation-des-PFMP



LE SOMMEIL

Bien dormir pour réussir sa formation

Pourquoi est-ce important ?

Le sommeil favorise la concentration, la mémorisation et la récupération.

Les bonnes habitudes :

- *Se coucher à des horaires réguliers.*
- *Limiter les écrans avant de dormir.*
- *Privilégier un environnement calme.*
- *Éviter les boissons énergisantes en fin de journée.*

Bon à savoir !

Un adolescent a besoin de 8 à 10 heures de sommeil par nuit.



L'ALIMENTATION

Bien manger pour être en forme

Les bases d'une alimentation équilibrée

L'alimentation favorise l'énergie, la concentration et le bien-être au quotidien.

Les bonnes habitudes :

- *Manger des fruits et légumes chaque jour.*
- *Boire régulièrement de l'eau.*
- *Limiter les boissons sucrées.*
- *Ne pas sauter le petit-déjeuner.*

Bon à savoir !

Un repas équilibré comprend : légumes, protéines, féculents, eau

LES ÉCRANS

Bien utiliser les écrans au quotidien

Pourquoi est-ce important ?

Une utilisation raisonnée des écrans favorise la concentration et la qualité du sommeil.

Les bonnes habitudes :

- ☐ *Éviter les écrans avant le coucher.*
- ☐ *Limiter le temps d'écran en soirée.*
- ☐ *Respecter les consignes de la MFR et de l'entreprise.*
- ☐ *Privilégier les échanges directs.*

Bon à savoir !

La lumière des écrans peut retarder l'endormissement

ALCOOL, DROGUES ET MÉDICAMENTS

Adopter les bons réflexes pour préserver sa santé et sa sécurité

Pourquoi est-ce important ?

L'alcool, les drogues et certains médicaments peuvent altérer la vigilance, la concentration et les réflexes, avec des conséquences sur la sécurité, la santé et la réussite de la formation.

Les bonnes habitudes :

- ☐ *Adopter les bons réflexes de sécurité.*
- ☐ *Dire non à l'alcool et aux drogues.*
- ☐ *Prendre ses médicaments correctement (lire la notice).*
- ☐ *Demander de l'aide si besoin.*
- ☐ *Ne pas rester seul face à une difficulté.*

Bon à savoir !

L'alcool, les drogues et certains médicaments peuvent diminuer la vigilance et augmenter les risques d'accident.

LE SAVOIR-ÊTRE

Pourquoi est-ce important ?

Le respect, la ponctualité et l'engagement favorisent la réussite en formation et en entreprise.

Les bonnes habitudes :

- ☐ *Arriver à l'heure.*
- ☐ *Respecter les autres.*
- ☐ *Être poli et à l'écoute.*
- ☐ *Soigner sa présentation.*
- ☐ *Respecter les consignes.*

Bon à savoir !

Les compétences relationnelles sont parmi les qualités les plus recherchées par les employeurs.

Face à une situation d'urgence, savoir qui contacter est essentiel pour obtenir une aide adaptée dans les meilleurs délais.



LES INFORMATIONS PRATIQUES

Responsable apprentissage – Directrice Adjointe

Isabelle HERVE

☎ *06 83 23 94 93- isabelle.herve@mfr.asso.fr*

MSA Vendée

33 Bd Réaumur – 85000 La Roche-sur-Yon

☎ *02 51 36 88 88*

Caisse Primaire Assurance Maladie

61 Rue Alain – 85931 La Roche-sur-Yon
www.ameli.fr

Maison Vendée Autonomie (MVA)

185 Bd du Maréchal Leclerc – 85000 La Roche-sur-Yon
☎ 0 800 85 85 01

Mission Locale du Sud Vendée
47 rue André Tiraqueau – 85200 Fontenay-le-Comte
☎ 02 51 51 17 57

CAP Emploi
20 Impasse Newton – 85000 La Roche-sur-Yon
☎ 02 51 376518

OCAPIAT

https://www.ocapiat.fr/

CONSTRUCTYS

https://www.constructys.fr/

MEDIATEUR DE L'APPRENTISSAGE

Chambre d'Agriculture Pays de la Loire

Véronique MANCHE
veronique.manche@pl.chambagri.fr

☎ *02 41 96 75 20*

MEDIATEUR DE L'APPRENTISSAGE

Chambre de Commerce et d'Industrie Pays de la Loire
Isabelle ARRIAU
isabelle.arriau@paysdelaloire.cci.fr
☎ *02 41 20 53 15*









Réalisé par la MFR – CFA de Mareuil sur Lay

14 Rue du Marchiou,

85320 Mareuil-sur-Lay

☎ *02 51 30 50 64*

Email : mfr.mareuil-sur-lay@mfr.asso.fr

https://mfrcfamareuil.com

DATES A RETENIR

Vendée Métiers

Samedi 21 novembre 2026

De 9h00 à 17h00
Au Vendéspace

Vendée Métiers

Dimanche 22 novembre 2026

De 9h00 à 17h00

Journée professionnelle MDA/MDS

Mercredi 2 décembre 2026

Journée à la MFR-CFA Mareuil-sur-Lay

Assemblée générale MFR-CFA Mareuil-sur-Lay

Mercredi 16 décembre 2026

Portes Ouvertes
Formations supérieures

Samedi 5 décembre 2026

Info collectives à 9h30 et 11h00
à la MFR-CFA
Mareuil-sur-Lay

Portes Ouvertes

4E, 3E, CAPa JP/MA, BAC PRO JP

Samedi 23 janvier 2027

De 9h00 à 17h00
à la MFR-CFA
Mareuil-sur-Lay

Portes Ouvertes

4^{E}, 3^{E}, CAPa JP/MA, BAC PRO JP

Samedi 20 mars 2027

De 9h00 à 17h00
À la MFR-CFA
Mareuil-sur-Lay

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
— MFR-CFA Mareuil sur Lay —
PAYSAGISTE - HORTICULTEUR
PÉPINIÉRISTE - MARAÎCHER